

## **Un aménagement de l'espace respectueux des besoins du tout petit**

### **Conditions**

La décision d'accueillir des enfants de deux ans dans une école maternelle implique de la part de tous les partenaires concernés (commune, services départementaux de l'Éducation nationale) une réflexion sérieuse sur les moyens matériels et humains qui feront de cet accueil une réussite. « Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. » (Scolarisation des enfants de moins de 3 ans - circulaire du 18-12-2012)

### **Des locaux et un équipement adaptés**

Les locaux doivent offrir la possibilité de réserver aux tout-petits des espaces adaptés à leur âge :

- éviter les escaliers, les couloirs étroits ;
- disposer de toilettes et de lavabos proches de l'endroit où ils vivent ;
- choisir la classe qui favorisera les meilleurs déplacements et permettra de laisser à chaque enfant le moyen de s'isoler sans cesser d'être surveillé ;
- disposer d'une cour de récréation où les plus petits ne risquent pas d'être bousculés par les plus grands ou l'organiser à un autre moment. La récréation du matin, doit être disposée de manière à rythmer la demi-journée et non contribuer à isoler un court moment pédagogique d'une accumulation de déplacements (toilettes, collation...) préalables à l'heure de sortie. La récréation est un moment éducatif comme les autres. Elle doit donc être encadrée par l'enseignante de la classe concernée et pas seulement «surveillée» ;
- avoir une salle de repos permanente proche du lieu de vie des tout-petits ;
- le mobilier doit être adapté à la taille des enfants. L'achat du matériel didactique doit être pensé en fonction des contraintes pédagogiques et des règles de sécurité (matériel homologué pour les enfants de moins de trois ans).

D'une manière générale, les lieux d'hygiène (toilettes, lavabos) doivent être, non seulement adaptés à la taille des enfants, mais aussi très accessibles dans l'espace pour développer une meilleure autonomie. Il importe que leur accès puisse être libre et, pour les W.-C., que leur propreté soit régulièrement contrôlée. L'intimité de l'enfant devant être préservée, les passages collectifs aux toilettes sont évités.

### **L'aménagement de l'espace – classe**

Celui-ci doit répondre aux besoins sociaux et affectifs, cognitifs, sensoriels et moteurs, physiologiques de l'enfant de 2 ans. Cet espace évoluera au fur et à mesure de l'année compte - tenu de l'évolution des besoins des enfants. L'aménagement de l'espace classe comprendra les éléments suivants :

- Une grande table pour les activités : durant les premières semaines l'organisation en coins sera privilégiée ; l'enseignant encouragera la présence de l'enfant à une activité mais ne l'imposera pas.
- Un espace - regroupement suffisamment vaste où ont lieu les rituels (mise en place d'un tableau de présence où chacun affichera avec ses parents son étiquette photo-prénom ; en effet, l'enfant de cet âge accorde beaucoup d'importance à son prénom qui lui permet de construire son identité), où l'on discute, dit des comptines, écoute des histoires...
- Des espaces à visée symbolique : poupée, cuisine, garage... et « didactiques » : coin lecture (confortable, attrayant, avec quelques livres exposés sur un présentoir), coin dessin ou graphisme, peinture, manipulation (bacs à sable, graines, eau..), construction. Ils doivent occuper un espace important dans la classe du tout-petit.

Les espaces de jeux et d'activité vont contribuer au développement cognitif par la

manipulation ; l'enfant de cet âge pourra ainsi collectionner, établir des correspondances simples, transformer la matière. Ils aideront également aux développements affectif et social : progressivement l'enfant dépassera les jeux parallèles pour jouer brièvement avec les autres mais pas toujours de façon coopérative. Ce sont les enfants qui choisissent le coin où ils veulent aller ; ils y ont accès à tout moment hormis les temps de regroupement et s'y organisent en petits groupes. On évitera de placer côte à côte un coin bruyant et un coin calme. Le contenu de ces espaces évoluera au cours de l'année selon les besoins et le développement des enfants.

**Un espace de déambulation** (le tout-petit se déplace facilement dans la classe d'un coin à l'autre avec par exemple une poussette). Il ne faut donc pas surcharger la classe avec du mobilier fixe. Il faut que les enfants puissent bouger, se déplacer, jouer avec de gros jeux qui roulent, qu'on traîne, qu'on manipule.

**Un espace « repos » très confortable** ; mettre à leur disposition des albums de photos individuels où chacun retrouvera ses parents et ses repères personnels ; en effet, l'enfant de 2 ans a une conscience aiguë de la séparation et réagit vivement à toute rupture.

Un espace moteur (le dortoir peut tout à fait convenir). Il faut alors repenser les salles de repos, les investir pour qu'elles deviennent des espaces de motricité, de relaxation.

Dans les salles de classe ou de repos les enfants trouveront des petits coins à eux (casiers à vêtements, à doudous, signalés à l'aide d'une étiquette (photo et prénom) afin de les accompagner dans leur quête d'autonomie.

Dans le cas où il y a des sections parallèles comportant chacune des enfants très jeunes (qu'elles soient homogènes ou hétérogènes), on peut aussi envisager de structurer l'espace de manière à disposer de deux salles de classe contiguës, complétées d'une salle de repos qui reste réservée au repos et d'une salle polyvalente occupée à temps partiel qui peut être utilisée comme salle de motricité « libre », pourvue de jeux de construction et de jeux moteurs.

Sur cet ensemble travaillent deux enseignantes et au moins une ATSEM, mais chaque classe dispose d'un équipement spécifique.